

**EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN,  
LES VIOLENCES EXERCEES  
CONTRE LES FEMMES SONT LEGALES**



**Soutenons la lutte des femmes iraniennes  
pour mettre fin à ces violences  
omniprésentes.**

**Dénoncez avec nous la répression  
des luttes des femmes  
par la République islamique d'Iran.**

**Luttez avec nous contre l'idée  
que ces lois misogynes sont « culturelles »  
ou d'ordre privé.**

**Protestez avec nous contre le refus  
de l'Etat islamique d'adopter les conventions  
internationales relatives aux droits  
humains et aux droits des femmes  
et contre ses politiques visant à « adapter »  
ces conventions aux lois islamiques.**

**Interpellez dans vos pays l'Etat,  
le Parlement et les organismes  
internationaux pour faire pression sur la  
République islamique  
et abolir l'apartheid sexuel en Iran.**

**LES FEMMES IRANIENNES  
FACE A UN REGIME GENERATEUR DE VIOLENCES**

Nous, femmes iraniennes qui vivons à l'extérieur de l'Iran et luttons depuis plusieurs années pour les droits des femmes, avons décidé de coordonner nos actions pour soutenir plus efficacement les mouvements de femmes pour l'égalité à l'intérieur du pays. Aujourd'hui, les femmes les plus conscientes en Iran revendiquent l'abrogation de toutes les lois discriminatoires envers les femmes, en se référant aux conventions internationales. Convaincues de l'importance de leur mouvement et de la portée de la répression qui le vise, nous nous sommes rassemblées pour faire entendre la voix et la lutte des femmes contre la légalisation des violences exercées à leur encontre sous prétexte de religion et/ou de tradition, et pour demander à tout/es les défenseur/es de la liberté de nous soutenir dans cette voie.

**L'EXPERIENCE DES FEMMES IRANIENNES  
SOUS LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
DOIT ALERTER TOUTES LES FEMMES,  
SURTOUT CELLES DES PAYS ET COMMUNAUTES  
DITES ISLAMQUES.**

**Contact pour la France  
du Réseau International de Solidarité  
avec les Féministes Iraniennes :  
[iran.feministe@gmail.com](mailto:iran.feministe@gmail.com)**

**Site plurilingue :  
[www.iran-women-solidarity.net](http://www.iran-women-solidarity.net)**

Avec le soutien des éditions Khavaran

**NON AUX VIOLENCES POLITIQUES**

Le régime islamique considère les femmes comme des demi-hommes et affirme l'inégalité des sexes. Le seul espace accordé par cet Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes est celui de la répression politique. Jusqu'en 1990, plus de 1 500 femmes ont été exécutées pour des raisons politiques ou religieuses. A l'instar des hommes, les femmes sont privées de la liberté d'expression et d'action sociale et politique. Les femmes actives dans les mouvements de la société civile dont les féministes, endurent quotidiennement une répression terrible. En 2006, plusieurs d'entre elles ont été arrêtées, et plus de 40 sont en attente d'un procès ou ont déjà été condamnées pour leurs activités militantes.

**NON A LA LAPIDATION,  
A L'EXECUTION ET A LA LOI DU TALION**

La loi du talion légitime les formes les plus barbares des violences telles que les mutilations et les lapidations. La torture et l'exécution des délinquants remplacent une réelle politique contre la délinquance. La flagellation est une sanction courante. En 2006, 5 personnes ont été lapidées. Dans ce contexte, un mari qui tue son épouse sous prétexte de préserver son honneur, est soutenu par la loi, alors qu'une femme qui tue son agresseur en situation de légitime défense peut être lapidée.

Officiellement, ces lois visent à contrôler et à assainir la société. Or, la montée de la délinquance et des maux sociaux, notamment le développement de la prostitution et de la toxicomanie, démontre à quel point le régime islamique qui prétend préserver l'ordre moral, aggrave au contraire les difficultés sociales.

## **NON AU VOILE CONTRAINT, SYMBOLE DE L'APARTHEID SEXUEL**

Dès l'arrivée des islamistes au pouvoir, l'obligation du port du voile instaura un contrôle étatique sur le corps des femmes, légitima l'apartheid sexuel et légalisa les violences sexistes et sexuelles. Cette contrainte traduit l'idée selon laquelle la liberté des femmes serait cause de perversion et encourage les attitudes dominatrices envers celles-ci dans toutes les instances de la société.

La manifestation des femmes dans les rues de Téhéran le 8 mars 1979 contre l'imposition du port du voile, la résistance quotidienne de dizaine de milliers de femmes qui, par un « mauvais port » du voile, refusent ce modèle idéologique, l'organisation de campagnes contre les lois misogynes, notamment la campagne « Un million de signatures pour l'abrogation des lois discriminatoires envers les femmes » ou la campagne contre la lapidation,... illustrent les différentes formes de résistance que les femmes déploient individuellement ou en groupe face à ces violences.

## **NON A LA MISOGYNIE**

La présence active des femmes au sein de la société iranienne met sérieusement au défi les obstacles judiciaires et la misogynie étatique. Ainsi, malgré l'interdiction de certaines disciplines universitaires aux femmes, ces dernières représentent plus de 60% des admis au concours d'entrée à l'université. Leur visibilité et leur activité sociales est indéniable, notamment dans le champ de la création culturelle : littérature, musique, peinture, cinéma, édition, traduction, etc...

## **RESEAU INTERNATIONAL DE SOLIDARITE AVEC LES FEMINISTES IRANIENNES**



**POUR FAIRE AVANCER LA LUTTE  
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,  
REVENDIQUONS ENSEMBLE  
LA SEPARATION ENTRE LA RELIGION ET L'ÉTAT.**

Cependant, le statut social des femmes et la place qui leur est accordée sur le marché du travail ne correspondent pas à cette réalité : les femmes ne représentent que 1/5 des actifs dans le secteur privé, et 1/10 dans le secteur public. Leur revenu annuel est inférieur d'un tiers à celui des hommes, et elles sont au premier rang des victimes de la pauvreté croissante en Iran.

## **NON AUX VIOLENCES SEXUELLES**

Les lois islamiques justifient toutes les formes de violences sexuelles envers les femmes et les perpétuent, contribuant ainsi à la dégradation des relations privées et publiques entre les deux sexes :

- les femmes mariées sont considérées comme des objets sexuels à la disposition de leur époux ;
- les hommes peuvent être polygames et contracter des « mariages temporaires » qui ne constituent rien d'autre que la vente du corps des femmes à des hommes pour quelques heures ou plusieurs années ;
- les femmes sont privées de droits égaux en matière de divorce et de garde des enfants ;
- pour les filles, l'âge de responsabilité juridique étant établi à 9 ans, et l'âge de mariage autorisé à 13 ans, le mariage, les agressions sexuelles et les viols perpétrés à leur rencontre, sont légaux ;
- ...

Par une pression quotidienne sur les femmes quant à leur manière de s'habiller et de se comporter, ces lois propagent différentes formes de violences. L'une des conséquences en est un taux croissant de suicides chez les femmes. Selon les statistiques officielles, 6% des femmes sont concernées ; et c'est entre 18 et 24 ans que le taux de suicide chez ces dernières est le plus élevé.